



**Comité estrien sur la réforme  
des institutions démocratiques**

**MÉMOIRE**

**présenté à la**

**Commission spéciale sur la loi électorale**

**le 7 février 2006**

**Sherbrooke, 15 janvier 2006**

Ce mémoire a été préparé par le Comité estrien sur la réforme des institutions démocratiques sous la présidence de Janvier Cliche.

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Rédaction

Le Comité exécutif :

Janvier Cliche, président

Jean Goulet, 1<sup>er</sup> vice-président

Jn-Guy Saint-Gelais, secrétaire-trésorier

Travaux de secrétariat

Collectif

CERID, Comité estrien sur la réforme des institutions démocratiques

2270, rue de Chambly

Ascot, Qc

J1H 6J2

Téléphone : (819) 565-4078

Télécopieur : (819) 565-4078

Courriel : [sialeg@videotron.ca](mailto:sialeg@videotron.ca)

## **Préambule**

Enfin ! Un document concret de réforme du mode de scrutin. Une réforme qui a ses bons côtés, mais, qui a aussi ses faiblesses. Toutefois, nous ne pouvons qu'applaudir cet effort.

Il ne nous reste qu'à proposer les améliorations que nous aimerions voir apparaître dans le futur projet de loi sur la réforme du mode de scrutin. C'est ce que nous allons essayer de faire de façon claire et concise.

## **Le CERID**

Pour assurer une suite aux États généraux de février 2003, les participants de la région de l'Estrie ont décidé de mettre en place un comité sur la réforme des institutions démocratiques. La première rencontre s'est tenue le 30 avril 2003.

Le Comité estrien sur la réforme des institutions démocratiques, appelé CERID, est un comité non-partisan formé de citoyennes et de citoyens de la région de l'Estrie qui se préoccupent de la réforme des institutions démocratiques québécoises et qui veulent débattre des orientations et des politiques mises de l'avant par le gouvernement québécois. Également, le comité élaborera des stratégies pour informer et former la population de la région sur les changements à nos institutions ainsi que sur leur impact dans la vie démocratique tout en agissant comme conseiller(porte-parole) auprès des instances décisionnelles pour faire connaître les opinions et les avis de la population régionale.

La mission du Comité estrien sur la réforme des institutions démocratiques est de:

Regrouper, sous une seule entité, des citoyens et des citoyennes de l'Estrie pour :

- représenter les citoyens estriens auprès des instances concernées;
- concerter les actions des membres dans la réalisation des objectifs du CERID;
- favoriser les échanges avec les groupes, les associations et les organismes qui travaillent auprès des citoyens estriens;
- analyser les propositions gouvernementales, formuler des amendements et faire des recommandations;
- préparer des mémoires et les diffuser;
- de susciter l'émergence de solutions pour améliorer nos institutions démocratiques;
- de collaborer avec le Comité provincial et les Comités régionaux.

Le CERID a publié quelques prises de position sur divers éléments, mais, surtout sur l'importance de débattre sur une réforme du mode de scrutin. Le dépôt d'un avant-projet de loi a suscité beaucoup d'intérêts et plusieurs rencontres publiques

ont été organisées. Celles-ci ont permis de faire ressortir les différents points des documents discutés.

Le présent mémoire résume les positions prises par les membres du CERID et exprimées dans divers communiqués aux journaux. Les membres sont, dans l'ensemble, satisfaits des énoncés généraux de l'avant projet de loi. Toutefois, ils expriment des réserves sur la manière, la méthode et la façon d'en assurer l'implantation.

## **L'avant projet**

Les membres du CERID ont reçu avec joie le document sur la révision du mode de scrutin. Plusieurs commençaient à désespérer de voir une politique ou une orientation sur ce sujet. Même si cet avant projet de loi a suscité des réactions négatives, le CERID croit que c'est un avancé important dans l'élaboration d'un nouveau mode de scrutin.

Depuis des décennies, il est question d'un mode d'élection proportionnelle au Québec. Il y a eu plusieurs discussions et promesses faites en ce sens. Mais, pour la première fois, nous avons en main un document sur lequel on peut se pencher et réfléchir. C'est une avancée énorme.

Cependant, il ne faudrait surtout pas se rabattre sur le statu quo pour balayer les efforts qui ont été faits pour en arriver à une telle proposition. Il faut enclencher le processus pour améliorer le projet et en arriver à une méthode de représentation qui satisfasse l'ensemble des intervenants.

Nous sommes conscients qu'il sera difficile pour certains de laisser de côté la partialité pour privilégier le processus démocratique québécois. Mais, avec de la bonne volonté et la conviction que les québécois sont capables de faire des choix éclairés, il y a indéniablement moyen d'en arriver à un modèle qui sera viable pour tous.

Rejeter l'avant projet de loi et reporter les discussions sur les étapes de réalisation signifiaient de retarder l'avancement de la démocratie au Québec. La population est mûre pour des changements et les comités régionaux sur la réforme des institutions démocratiques sont des éléments et des vecteurs d'avancement et de consolidation de propositions avant-gardistes.

Le CERID devient un joueur important dans l'éducation, la diffusion et la mise en place d'une réforme attendue. La visite, en Estrie, de la Commission spéciale sur la loi électorale permettra à la population et à ses représentants de s'exprimer et de faire valoir leur point de vue sur ce projet.

## **État de fait**

Souvent, mais, surtout en période électorale, nous entendons les citoyens dire que ça ne sert à rien d'aller voter puisque leur vote ne compte pas. Combien de critiques ont dénoncé la disparité entre le pourcentage de votes obtenus et le nombre de députés élus. Cette situation désabuse les gens et les amène à se désintéresser de la politique.

L'exercice du droit de vote a perdu de sa valeur et de son importance depuis les abus et les scandales. Également, la désaffection provient des mauvais politiciens et des fameuses lignes de parti qui enlèvent toute initiative et toute liberté aux députés. Les électeurs ne se sentent pas représentés par leur député.

Aussi, les femmes et les communautés culturelles ne sont pas adéquatement représentées aux postes décisionnels. Cette situation amène un désenchantement et une désillusion face à notre système démocratique. Il semble que les **hommes québécois** sont favorisés par le système. Il est grand temps d'élaborer des solutions pour amener les femmes et les minorités à avoir droit au chapitre. Pour ce, une réforme en profondeur s'impose.

L'analyse de la conjoncture actuelle nous amène à réaliser que les éléments d'une réforme sont nécessaires pour pallier aux manques du système qui prévaut actuellement. Il est primordial de revoir le processus de nomination des candidats et la méthode de détermination de la représentation.

## **Grands principes**

La représentation proportionnelle telle que proposée nous semble manquer de mordant et d'assurance d'une diversité et d'une représentation équitable pour tous les partis politiques. Après analyse et échanges des positions personnelles, les membres s'entendent sur la position du CERID concernant l'avant-projet de loi.

**Il faut définir un mode de scrutin qui favorise la représentation idéologique avec un seuil minimum acceptable (au plus 5 %) et que la compensation proportionnelle se fasse dans de plus grandes régions, idéalement en une seule liste nationale. Cette liste servira à l'augmentation de la représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles.**

Le système de votation actuel n'accorde qu'un vote par électeur. Pour favoriser un choix plus démocratique, il faudrait plutôt favoriser l'exercice d'un double vote, soit celui du vote local et celui du vote national. De fait,

**Le CERID est contre le vote unique, car il dénature le système proportionnel et ne laisse en place que le vote utile ou stratégique.**

Lors des États généraux de 2003, il a été beaucoup question de séparation des pouvoirs dans l'appareil démocratique du Québec. Actuellement, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et une partie du pouvoir administratif est dans les mains des mêmes individus. De plus, ces personnes sont de même allégeance politique ou, si nécessaire, sont remplacées par des amis du pouvoir. Ceci engendre des situations loufoques ou indésirables où l'opposition politique ou de la population n'a pas ou n'a que peu d'influence sur les décisions.

C'est pourquoi,

**le CERID déplore que, dans l'avant-projet de loi, il ne soit pas question de séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif.**

### **Autres éléments**

Il est entendu que nous avons d'autres éléments qui nous fatiguaient dans cet avant projet de loi. Toutefois, nous avons jugé qu'il était plus important de faire ressortir les lacunes majeures dans leur globalité. Des éléments de détails et de contenus pourront vous être livrés lors des auditions.

Il faut bien réaliser que nous sommes des citoyens préoccupés par l'exercice du droit démocratique de voter pour élire les représentants qui travailleront le mieux à réaliser le type de société que nous aimerions avoir. Dans ce sens, nous ne nous qualifions pas comme **experts**, mais, nous sommes des personnes soucieuses d'améliorer la démocratie au Québec et de lui donner une valeur qui amènera nos concitoyens à participer au choix de leurs gouvernants.

Nous croyons sincèrement que l'expression de nos opinions pourra avoir une influence sur les choix que nos législateurs prendront. Il est entendu qu'il faudra que ceux-ci, nos décideurs, prennent le temps de nous écouter et d'orienter leurs choix en fonction des désirs des citoyens et non en fonction des objectifs et des attentes de leurs partis.

La présence des femmes et la représentation ethnoculturelle doivent recevoir une attention particulière. Il est inconcevable que cette partie importante de notre population provinciale soit exclue du processus de décision parce que le modèle en place ne favorise pas leur participation. Il y a sûrement énormément de solutions proposées par tous les groupes qui se feront entendre lors de ces audiences. Nous n'en favorisons pas une plus particulièrement. Mais, nous espérons que la CSLE saura retenir la solution qui sera la plus acceptable pour tous.

Cependant, il ne faudrait pas que des délais indus soient la cause du report indéfini d'une réforme nécessaire à l'amélioration de notre démocratie. Il faudra dépasser le stade de la pensée et agir.

## Conclusion

Le CERID espère un élargissement et une amélioration notable de la démocratie par une réforme des institutions démocratiques avec comme priorité l'obtention du scrutin à la proportionnelle. La situation actuelle ne peut perdurer sans conséquences pour notre vie démocratique (baisse du taux de votation, maintien du bipartisme, difficultés de renouvellement de la vie politique partisane, etc.). Le CERID exige un effort accru des députés sur cette question tout en réitérant la nécessité d'adopter une nouvelle loi d'ici les prochaines élections.

Comme nous pouvons le constater, les préoccupations sont multiples et importantes. L'obtention d'un mode de scrutin proportionnel contribuerait sûrement à stimuler l'intérêt des citoyens et citoyennes à la «chose politique» et à arrêter la descente du taux de participation aux élections (se situant à 69% seulement en 2003...). Évidemment, la question du type de scrutin n'est pas le seul élément qui pourrait contribuer à stimuler l'intérêt politique de la population, mais il n'en demeure pas moins un des éléments les plus attendus et demandés par celle-ci.

Les éléments qui vous ont été présentés ici seront discutés plus en détails lors des auditions du CSLE. Nous aurons, alors, l'occasion de préciser nos positions et de débattre des éléments qui amélioreront le contenu du futur projet de loi.

Nous avons participé de façon loyale et sincère à cet exercice de consultation. Le seul vrai souhait que l'on puisse faire, c'est de ne pas se retrouver devant un **STATU QUO**. Ce serait la pire des solutions.

La réforme du mode de scrutin est un incontournable. La démocratie, au Québec, ne peut s'exercer sous le seul mode de représentation d'un scrutin uninominal. Les expériences de nombreux pays peuvent certainement nous aider à trouver le modèle qui pourrait satisfaire la grande majorité des québécois.

Notre passé est garant de l'avenir. Nous avons toujours su nous adapter et trouver des solutions novatrices à des problèmes complexes. L'erreur serait de ne rien faire parce que la solution idéale n'a pas été trouvée.

Établissons des consensus et proposons des façons de faire qui vont nous garantir une forme de démocratie active qui ne pourra que faire avancer et progresser notre démocratie.